

Réunion du Comité Syndical du 16 Septembre 2026

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de votants : 57

Convoqué le 3 Septembre 2026, le conseil syndical s'est réuni le 16 Septembre 2026 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Madame Carole ANGENEAU.

Secrétaire de séance : Sylverin KEMMOE

127^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Madame Nathalie ABELARD
Madame Carole ANGENEAU
Monsieur Fabrice BAARDMAN-BOGERMAN
Monsieur Grégory BERNARD
Monsieur Sébastien BESNARD
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Thomas BOUET-BARICAULT
Monsieur Christophe BRERAT
Monsieur Claude BROCHARD
Monsieur Pascal BRUHAT
Monsieur Julien BRUNHES
Madame Claire BUSSIERE
Monsieur Eric CALCHERA
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Sylvain CASILDAS
Monsieur Philippe CASSES
Monsieur Jérôme CHAMALET
Monsieur Olivier CHAMBONNET
Monsieur Pierre CHASSAING
Monsieur Francis CHATELLIN
Monsieur Jean-Louis CLIGNAC

Monsieur Valentin DALKUPEYAN
Monsieur Christophe DALLERY
Monsieur Jérôme DE ABREU
Monsieur Sébastien DELGADO
Madame Lucie DÉQUESNES
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Daniel DUMAS
Madame Christine DUVAL
Monsieur Eric EGLI
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Eric GRENET
Madame Karine JONCOUX
Monsieur Sylverin KEMMOE
Madame Amélie LANFREY
Madame Clémence LEYDIER
Monsieur Fabrice MAGNET
Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Olivier MALLET
Monsieur Sylvain MISSONNIER
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCÉ

Monsieur Eric PRADIER
Madame Béatrice ROUGANNE
Madame Valérie ROUX
Monsieur Vincent SALESSE
Madame Anaïs SAUZEDDE

Monsieur Eric THEROND
Monsieur Nicolas TREFIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Grégory VILLAFRANCA

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Laurent BOITHIAS
Madame Marion CANALES
Madame Catherine COSTE
Monsieur Virgil DA SILVA
Monsieur Jacques DEVOS
Monsieur Hugo FRANCK
Monsieur Patrice GAUTHIER
Monsieur Dominique GUELON
Madame Christiane JALICON
Monsieur Rodolphe JONVAUX

Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Thierry MARQUET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Jean-Paul PRESLE
Monsieur Vincent RAYMOND
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Clément VALOIS
Monsieur Gérard VIALAT

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Laurent BOITHIAS	à	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Patrice GAUTHIER	à	Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Philippe PERRET	à	Monsieur Pierre CHASSAING
Monsieur Laurent THEVENOT	à	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Clément VALOIS	à	Monsieur Christophe DALLERY

**Représentation au sein de l'entente GAL LEADER
Puy-de-Dôme**

Le Grand Clermont est membre du GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER Puy-de-Dôme.

Ce GAL est portée par les 6 structures partenaires suivantes :

- syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- communauté de Communes Plaine Limagne.

Afin d'assurer collectivement la mise en œuvre de ce programme LEADER 2023-2027, les 6 structures partenaires ont décidé de mutualiser leurs moyens et non pas de créer une nouvelle structure.

Ainsi a été créée une entente intercommunale entre les 6 structures partenaires, dénommée « GAL Puy-de-Dôme », conformément aux dispositions des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention constitutive de l'entente les modalités d'organisation du partenariat :

- le portage juridique du futur programme LEADER 2023-2027 sera confié au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ; celui-ci sera l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;
- les 6 membres de l'entente assureront chacun, sur les territoires qui les concernent, l'animation nécessaire pour renseigner et accompagner les porteurs de projets, les aider à compléter leur dossier de demande de subvention LEADER ;
- une cellule technique LEADER Puy-de-Dôme portée par le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles sera chargée d'instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets transmis par chacun des membres de l'entente dans le cadre de leurs missions d'animation locale ;
- une conférence de l'entente, composée d'1 délégué(e) de chaque membre, aura en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et sera le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires.

L'entente ne dispose pas de la personnalité morale et ne peut donc pas recruter de personnel. En conséquence, les membres de l'entente apporteront les moyens dont ils disposent pour constituer l'équipe d'animation pour laquelle des crédits LEADER seront mobilisés.

Conformément à l'article L 5221-2 du CGCT, les décisions prises par la conférence de l'entente ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par délibération des organes délibérants de chaque membre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- **Dominique Vauris comme représentant du Grand Clermont à la conférence de cette entente ;**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Sylverin KEMMOE,
Secrétaire de séance



À Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2026.

Carole ANGENEAU,
Présidente.

